

Le MESR et la transition écologique, ou l'art très macronien de faire semblant...

Il n'y a pas que dans les COP que les dirigeant-es jouent à faire semblant de se préoccuper de la baisse des émissions de CO₂. Ainsi, les président-es d'université et directeur-rices d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) ont reçu deux courriers du ministère à quelques jours d'intervalle, le 30 mai et le 2 juin derniers, traitant des responsabilités des établissements de l'ESR et de leurs personnels en matière de mise en œuvre de la transition écologique, qui méritent une mention spéciale.

Par **CLAIRE BORNAIS**,
membre de la commission financière

Dans le premier, il était enjoint aux directions d'établissement de « mobiliser les personnels scientifiques [...] de toute discipline [...] volontaires et qualifiés », disposant de « toutes les compétences, notamment de vulgarisation », pour former l'ensemble des agent-es de l'État (2,52 millions tout de même), aux enjeux de climat, de biodiversité, de ressources naturelles, par le biais de « conférences-débat » à partir de septembre 2023.

Tout est prévu : kit de bonne parole fourni aux conférencier-ères (mais c'est du sérieux, concocté par un groupe d'experts), rémunération des heures de formation dispensées (tarif non précisé) et même prise en charge des frais de déplacement éventuels. Le plan semble absolument parfait, l'ensemble des agent-es public-ques de l'État sera promptement formé ! Il reste juste un ou deux détails à régler, peut-être, que les ministres signataires n'évoquent pas (bien sûr). En particulier, quels sont les personnels de l'ESR pouvant se libérer de leurs obligations professionnelles pour faire ce travail, ou en capacité d'absorber ce surcroît de travail, entre deux appels à projets à déposer ou le remplissage de quelques tableaux de suivi d'avancement des projets financés, voire quelques copies ou bons de commande en souffrance ? Comment ça, les établissements manquent de personnels déjà pour former leurs étudiant-es au quotidien ? Sornettes...

SCHÉMA DIRECTEUR

Le deuxième courrier annonce aux mêmes directions d'établissement qu'il leur faudra également, si ce n'est déjà fait, produire un schéma directeur « développement durable et responsabilité sociétale et environnementale » (SD DD&RSE) d'ici à fin 2024, décrivant comment l'établissement entend « transformer [le] contenu de ses activités » pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En particulier, il faudra établir un bilan desdits gaz, mais comme il n'y a pas encore de normes définies pour faire cela, chaque établissement est libre de mesurer ce qu'il veut et comme

il veut... Le MESR donne quelques conseils (en novlangue managériale) sur la façon d'élaborer un SD DD&RSE, dans la note de 12 pages jointe au courrier*. En particulier, « il relève de [la] responsabilité et de [l']engagement personnels des dirigeants [...] d'imaginer les méthodes de travail innovantes pour embarquer tous les personnels dans cette aventure, quel que soit leur métier ». Il faut reconnaître que ça aide, des conseils comme ça !

SURTOUT PAS TROP D'AMBITION

Il y est précisé aussi que ce SD DD&RSE engage l'établissement, et qu'il en sera tenu compte dans le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), qui va progressivement remplacer les contrats actuels. Or les fonds alloués dans le cadre des COMP sont susceptibles d'être revus en cours de contrat si le recteur qui en assure le suivi annuel trouve que la trajectoire n'est pas bonne par rapport aux objectifs annoncés. Autant dire qu'il vaudra mieux ne pas présenter un SD DD&RSE trop ambitieux.

Comme, de surcroît, le gouvernement n'a prévu aucun plan de financement de la rénovation de l'immobilier universitaire, qui est tout de même une des premières sources d'émissions carbonées des établissements, on peut dormir sur ses deux oreilles, en attendant la prochaine catastrophe climatique. Mais après tout, qui aurait pu prévoir cela ? ■

Pour établir son bilan d'émission des gaz à effet de serre, chaque établissement est libre de mesurer ce qu'il veut et comme il veut.

* www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/schema-directeur-developpement-durable-responsabilite-societale-et-environnementale-sd-ddrse-91289.



© Pixabay